



DELIBERATION

Objet : SIEL-TE LOIRE - Installation pour la télégestion du chauffage au Centre de Tir

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire expose que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, dans le cadre de son action en faveur d'une ville écocitoyenne, s'est engagée dans une démarche de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments.

Il rappelle que la commune a adhéré au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL-TE) pour bénéficier d'une assistance dans la gestion énergétique de son patrimoine lors du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

Il ajoute qu'elle a également souscrit à l'option « Télégestion », dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE » proposé par le SIEL-TE, comprenant l'installation d'un système de télégestion, la maintenance et la supervision des sites, lors du Conseil Municipal du 26 juin 2023. Le Centre de Tir est un bâtiment municipal raccordé au réseau de chaleur urbain et figure dans la liste des sites identifiés.

Monsieur le Maire explique que, pour optimiser la gestion des centrales de traitement d'air de cet équipement, la commune a sollicité le SIEL afin d'installer et de programmer des capteurs de pression différentielle.

La télégestion permettra ainsi, en plus de ce qu'elle gère déjà :

- De remonter l'état d'encrassement des filtres des centrales de traitement d'air du Centre de Tir, afin de programmer au mieux les interventions de remplacement des filtres ;
- D'ajuster les volumes d'air en fonction de l'encrassement des filtres pour assurer les débits nécessaires.

Il précise les modalités de prise en charge financière, comme suit :

Le coût prévisionnel pour l'installation des capteurs est de 392 €HT, selon le devis du SIEL.

De plus, il est rappelé que, conformément à la délibération du 26 juin 2023, la souscription à l'option « Télégestion » et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 301 € HT (220 € de base + 1 € par point de pilotage, ce site comportant 81 points) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ».

Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la participation financière de la Commune telle que précisée ci-avant, pour la télégestion du Centre de Tir, étant entendu que le montant réel se fera sur le montant réel des travaux,
- **APPROUVE** la contribution de la commune, étant entendu que celle-ci sera calculée au montant réellement exécuté,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de la mise en place d'une télégestion dans les conditions décrites ci-avant.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

